

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MARS 2011**

Délibération  
n° 2011.03.031

**Camping  
communautaire :  
choix du mode de  
gestion du camping  
d'intérêt  
communautaire**

**LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mars 2011**

**Secrétaire de séance** : Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Yves BRION à Françoise COUTANT

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

**Excusé(s)** :



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.03.031**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**CAMPING COMMUNAUTAIRE : CHOIX DU MODE DE GESTION DU CAMPING D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

La décision de résiliation amiable du contrat de délégation de service public conclu entre la communauté et la société Frery implique que la gestion du camping d'intérêt communautaire soit reprise par la communauté d'agglomération à compter du 4 avril 2011.

Au regard des délais impartis et de l'ouverture du camping prévue début avril, la reprise en régie s'avère la seule possibilité juridique répondant au critère de l'immédiateté.

Eu égard à la nature industrielle et commerciale du service assuré par le camping d'intérêt communautaire, cette régie peut revêtir l'une des 2 formes suivantes :

- une régie dotée de la seule autonomie financière
- une régie dotée de l'autonomie financière et personnalité morale.

Le bureau communautaire du 17 mars 2011 a étudié la question du choix du mode de gestion du camping d'intérêt communautaire.

Les objectifs évoqués pour le choix du mode de gestion pourraient être :

- d'assurer un service public de qualité ;
- d'assurer une attractivité optimale ;
- de maîtriser au plus près les choix et les décisions de la régie.

En l'espèce, la régie personnalisée a pour inconvénient de disposer d'une grande indépendance par rapport à la collectivité de rattachement, n'accordant à celle-ci qu'une maîtrise très restreinte sur les décisions de la régie.

La régie dotée de la seule autonomie financière permet, quant à elle, de concilier une relative autonomie de gestion (garantissant une certaine souplesse de fonctionnement au quotidien) avec la maîtrise par la communauté d'agglomération des décisions importantes de la régie (notamment la politique tarifaire).

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mars 2011,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mars 2011,

Sous réserve de l'avis de la commission technique paritaire,

**Je vous propose :**

**DE DÉCIDER** de retenir la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion du camping d'intérêt communautaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>01 avril 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>01 avril 2011</b>